

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DE MARCELLUS

PORTANT SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Cette enquête aura une durée de 30 jour consécutive à compter du 29 octobre 2024 et jusqu'au 29 novembre 2024 inclus.

Par délibération n°41\_2023 du 19 décembre 2023, le Conseil Municipal a prescrit le lancement de la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Marcellus.

### Le commissaire enquêteur :

M. Philippe DUPOUTS, Ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 18 juillet 2024 du Tribunal Administratif de Bordeaux.

### Modalités de mise à disposition du dossier au public :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au secrétariat de la mairie de Marcellus pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels. Les affiches de l'avis d'enquête publique seront positionnées sur les parcelles concernées.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la mairie de Marcellus ;
- ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie de Marcellus - 1 place de la Mairie - 47200 MARCELLUS - ou par voie électronique (avec demande d'avis de réception) via l'adresse mail suivante : [mairiedemarcellus@collectivite47.fr](mailto:mairiedemarcellus@collectivite47.fr).

La version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera consultable sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <https://marcellus47.fr/urbanisme/>

### Permanences du commissaire enquêteur

M. Philippe DUPOUTS, Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales au lieu, jours et horaires suivants :

LIEU	JOUR	HEURE
MAIRIE DE MARCELLUS	Mardi 29 octobre 2024	de 14h à 17h
	Vendredi 15 novembre 2024	de 9h à 12h
	Vendredi 29 novembre 2024	de 9h à 12h

### A l'issue de l'enquête publique :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Marcellus aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, à compter de sa remise.

Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la commune de Marcellus : <https://www.marcellus47.fr/urbanisme/>

Une copie du rapport et des conclusions séparées sera adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Une copie du rapport sera adressée par le Maire à M. le Préfet pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.